



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 08/04/2021

RAPPEL : Le 3977, numéro national dédié aux victimes et témoins de maltraitances commises envers les personnes vulnérables reste accessible 7 jours sur 7 pendant toute la durée de la crise sanitaire

Pour enrayer la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de restriction renforcées depuis le 3 avril 2021 et pour une durée de 4 semaines. Ces mesures favorisent l'isolement et le risque de maltraitances, en établissements ou à domicile, à l'encontre des personnes vulnérables. Face à ces risques, **la Fédération 3977 lutte contre les maltraitances** reste pleinement mobilisée, aux côtés du ministère des Solidarités et de la Santé.

Le numéro national 3977 dédié aux victimes et témoins de maltraitances commises envers les personnes âgées et adultes en situation de handicap, demeure accessible :

- **7 jours sur 7** de 9h à 19h en semaine, de 9h à 13h et de 14h à 19h les week-ends (un répondeur est mis en place pour les appels passés en dehors des horaires d'ouverture) - **Appel gratuit, confidentiel et non inscrit sur les relevés téléphoniques ;**
- **Signalement possible** via l'adresse 3977@3977contrelamaltraitance.org ou par le biais d'un formulaire en ligne sur le site de la Fédération (<https://3977.fr/nous-contacter/>);
- **Accessible en un clic également aux personnes sourdes et malentendantes** par le biais d'une visio-interprétation de l'appel en langage des signes française et une transcription instantanée de la parole (<https://www.acce-o.fr/client/3977>).

Le dispositif est constitué d'une plateforme nationale d'écouter professionnels formés et d'un réseau territorial de centres départementaux et interdépartementaux d'écoute, d'accompagnement et de conseils de proximité, gérés majoritairement par des associations ALMA (allô maltraitance).

Les appelants bénéficient d'une **première écoute bienveillante**, sous couvert d'anonymat s'ils le souhaitent, par la plateforme nationale. Après analyse de la situation et après l'accord de l'appelant, les écoutant l'orientent vers le centre de son département pour une **seconde écoute approfondie et un accompagnement personnalisé jusqu'à la résolution de la situation**.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-vulnerables/maltraitance-des-personnes-vulnerables/article/le-3977>) et sur le flyer de communication réalisé conjointement par la Fédération et le ministère (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/3977_flyer.pdf).

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Tél : 01.40.56.82.03 / 07.63.73.98.69

Mél : dgcs-com@social.gouv.fr

10, place des cinq martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS